



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

DCM 25/030 – ÉDUCATION, RESTAURATION & PROPRIÉTÉ – Attribution des subventions des classes découvertes pour l'année 2025

République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M. BERTRAND Romain | par Mr GOUT Christophe |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par Mr CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M^{me} SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20250220-DCM25-030-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE
HOUILLES

DCM 25/030

DIRECTION RESTAURATION, ENFANCE, PROPRIÉTÉ

Objet : Attribution des subventions des classes de découverte 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°25/024 du Conseil municipal du 13 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal,

Vu le tableau joint en annexe,

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner les écoles élémentaires publiques de Houilles dans la mise en œuvre des classes de découverte, à raison de dix (10) euros par enfant, par nuit et dans la limite de quatre (4) nuits par enfant,

Considérant les projets de classes de découverte portés à la connaissance de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux écoles conformément au tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Dates de la classe de découverte	Subvention
École Ferdinand Buisson	17 au 19 mars 2025	1 040,00 € (mille-quarante euros)
École Félix Toussaint	02 au 17 juin 2025	2 120,00 € (deux-mille-cent-vingt euros)
École Réveil Matin	1er au 03 juin 2025	500,00 € (cinq-cents euros)
École Réveil Matin	04 au 08 mars 2025	960,00 € (neuf-cent-soixante euros)
École Réveil Matin	24 au 26 mars 2025	840,00 € (huit-cent-quarante euros)
École Paul Bréjeat	07 au 09 avril 2025	1 120,00 € (mille-cent-vingt euros)
École Paul Bréjeat	28 avril au 1 ^{er} mai 2025	1 650,00 € (mille-six-cent-cinquante euros)

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 20 FEV. 2025

Publication effectuée le : 20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour : 20 FEV. 2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines

Julien CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250220-DCM25-030-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire / et ou d'un pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.